



Procédure candidature Championnats de France

Saison 2017 - 2018



Procédure de candidature à l'organisation d'un Championnat de France FFSA du **1^{er} Septembre 2017 au 31 Aout 2018**

DATES A RETENIR

Pour les CF organisés sur la saison sportive 2017/2018

- Retour des dossiers de candidature avant le 30 Septembre 2016 ;
- Entre le 1^{er} Septembre 2016 et le 31 Décembre 2016 : Etude des candidatures et visites des sites par les Commissions Sportives Nationales ;
- Entre le 1 Janvier 2017 et le 1^{er} Mars 2017 : Etude des candidatures par la DTN et le Département Sport ;
- AG FFSA – Fin Mars 2017 : Attribution des CF par la DTN (courrier officiel) + diffusion du calendrier des CF de la saison 2017/2018 ;
- Signature de la Convention entre le président du COL et le président de la FFSA.

NB : En l'absence de candidat à l'organisation d'un CF dans les délais impartis, il n'y aura pas de CF de la discipline pour la saison concernée.

Procédure d'acceptation par le siège de la FFSA

Pour tout envoi au Siège de la Fédération d'un dossier de candidature à l'organisation d'un Championnat de France, la **procédure d'acceptation** consiste à :

- Accuser réception de la candidature envoyée par l'organisateur ;
- Informer le **Directeur Sportif Fédéral** (DSF) de la discipline **et le Conseiller Technique National chargé du suivi de la discipline** pour que ceux-ci puissent étudier le dossier de candidature et, le cas échéant, visiter les installations. Le DSF émet un avis sur la viabilité technique du projet et le CTN propose à la Directrice Technique Nationale et au Département Sport ;
- Faire valider le choix du candidat retenu par la **Directrice Technique Nationale** qui nomme un Conseiller Fédéral ;
- Le **Conseiller Fédéral** est l'interlocuteur privilégié de l'organisateur. Il est chargé de valider le dossier sur le plan financier (dont le budget), logistique et organisationnel selon le cahier des charges en vigueur. Il représente les instances fédérales. Il examine la faisabilité du projet d'organisation, négocie les éléments de la convention ainsi que le budget prévisionnel (signature de celui-ci), puis veille à leurs applications ;

A Noter :

- La commission sportive se réserve le droit de visiter les installations au fur et à mesure des arrivées des candidatures. Cependant, aucune candidature ne sera validée par la DTN avant fin Mars 2017.
- A la validation des candidatures, le service Championnat de la FFSA enverra un courrier de confirmation à l'organisateur du Championnat de France.

COMMENT CANDIDATER ?

En attendant la dématérialisation de cette procédure par le biais de la base calendrier en ligne de la FFSA, le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la FFSA : <http://www.ffsa.asso.fr/>

Le DSF et/ou le Cadre Technique National en charge de la discipline reviendront vers vous afin de préciser certains éléments de votre candidature et, le cas échéant, de fixer une date de visite des installations.



Céline MASSANET

Coordinatrice des Championnats

Tel : 01 42 73 90 08

Email : championnats@ffsa.asso.fr



CHAMPIONNATS DE FRANCE ET COUPES DES REGIONS PRE-PROGRAMMATION 2017/2018

	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18
Canoë-Kayak	Championnats	Championnats									
Badminton			Championnats								
Handball				Championnats							
Tennis de Table CDF				Coupes							
Escalade					Championnats						
Futsal					Championnats						
Ski						Championnats					
Cross						Championnats					
Tir à l'Arc						Championnats					
CNE						Championnats					
Lutte							Championnats				
Football à 11								Coupes			
Judo								Championnats			
SAJ								Championnats			
Football à 7									Ascension 10 Mai		
Equitation									Championnats		
Basket-ball									Pentecôte 21 mai		
Pétanque										1er week de juin	
Tennis Table										Championnats	
Natation										Championnats	
VTT										Championnats	
Athlétisme été											Championnats
Tennis											Championnats

